



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu du CTP Ministériel du 25 mars 2010

Séance présidée par Didier LALLEMENT, Secrétaire général du MEEDDM.

Ordre du jour :

- 1- Approbation des procès verbaux des CTPM des 28 mai, 15 juillet et 20 octobre 2009
- 2- Projet d'arrêté portant création d'un service à compétence nationale à caractère interministériel dénommé : « Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts »
- 3- Projet de décret portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)
- 4- Projet de décret relatif à la création de l'école nationale supérieure maritime (ENSM)
- 5- Projet d'arrêté relatif à l'entretien professionnel-campagne 2009
- 6 et 7 Projets d'arrêtés relatifs à la tenue des agents techniques et techniciens de l'environnement et des agents contractuels de l'ONEMA, de l'ONCFS et des Parcs nationaux

Déclaration liminaire de la Fédération nationale CGT Equipement-Environnement

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CTPM,

Ce premier CTPM de l'année 2010 se tient après une action de boycott qui s'est étendue à plus de 90 % des services sur l'ensemble de notre territoire.

La journée de mobilisation intersyndicale CGT, CFDT, FSU, Solidaires et UNSA du 23 mars au lendemain des résultats des élections régionales impose au gouvernement de prendre en compte les revendications des salariés. La destruction du service public, les réductions budgétaires asphyxient nos services et ne prennent pas en compte les besoins de la population. Les agents de votre ministère, Monsieur le Président, souhaitent retrouver des conditions de travail dignes, stopper les suppressions arbitraires de postes, obtenir des recrutements correspondant aux missions, arrêter les réorganisations exagérées et incontrôlées, avoir des rémunérations harmonisées par le haut et la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles.

Avec la tempête Xynthia, la France a connu une nouvelle catastrophe qui a notamment touché la Vendée et la Charente-Maritime. Celle-ci n'est malheureusement pas le fruit du hasard, mais le résultat de la conjonction de graves négligences humaines liées à des lobbys méprisant les espaces naturels. Ainsi le lobby de l'agriculture intensive avec le non respect de la zone des marais (remembrement des terres agricoles sans respect pour les haies, irrigation outrancière, aménagement de la rivière pour augmenter son débit jusqu'à l'estuaire) zone pourtant régulatrice des eaux de pluie venant du bocage. Lobby immobilier où des zones naturelles devant servir de tampons en cas de crues ou de tempête ont été urbanisées.

Les conséquences les plus graves ont touché particulièrement les communes où les digues se sont rompues ou étaient mal entretenues. La question est celle de la surveillance et l'entretien des digues et de la protection de la population. Un rapport de la DDE avait signalé en 2008 pour le secteur de la Faute-sur-mer le fait que, je cite, « la rupture des digues sur ce secteur engendrerait des dégâts majeurs aux biens et aux personnes ».

La CGT, voit dans cette tragédie la traduction du désengagement de l'Etat avec les lois de décentralisation telles qu'elles ont été mises en œuvre, les abandons de missions, les suppressions massives d'effectifs. Ces éléments montrent la nécessité d'engager une politique nationale alternative de prévention des risques avec des services publics en capacité d'intervention. Pour nous la première mesure à prendre pour éviter que cela ne se reproduise doit être l'abandon de la RGPP.

Après la première vague dont nous ressentons les effets, voici venir la 2^{ème} lame de fond de la RGPP 2.

Pour la CGT c'est non sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond, cette politique de destruction du service public avec la privatisation de certains tronçons de routes nationales, de contrôle maritime exsangue, de sous traitance d'activités... ça suffit !!!

Les réorganisations au pas de charge : DREAL, DIRM, DDI, transfert des Parcs, création d'un SCN informatique, réforme des CETE...ça suffit !!!.

Les projets de fusions de corps sans mesures financières, la gestion et le management par l'individualisation ça suffit !!!

Mais ça ne s'arrête pas là. La restructuration du contrôle aérien et l'évolution statutaire de la DGAC, la réduction de l'ingénierie routière, de l'eau et de l'ATESAT...

La baisse drastique des effectifs, la dégradation de nos conditions de travail, la baisse de nos revenus, tout cela participe du mal être, du mal vivre, parfois du désespoir pour toutes les catégories d'agents y compris chez les cadres. Nous en sommes déjà à 4 cas de suicides depuis le début de l'année.

Monsieur le Président, je tiens également à vous alerter sur la situation préoccupante des ouvriers des parcs et ateliers suite à la loi du 26 octobre 2009 relative au transfert des parcs vers les collectivités.

Après la grève majoritaire des OPA du 3 décembre 2009, vous avez été contraint de formaliser un minimum de garanties pour les agents concernés par les transferts vers les collectivités ou mutés dans les services de l'Etat. Vous avez pour cela adressé une circulaire à tous les services dans laquelle est prévue une circulaire définissant les modalités du maintien de la rémunération. À ce jour cette circulaire n'est toujours pas parue alors que les OPA de 31 départements transférés sont concernés par son application.

La loi prévoit également la possibilité aux OPA transférés dans les conseils généraux d'opter pour la fonction publique territoriale. Des discussions sont actuellement en cours, un projet de décret d'intégration élaboré avec l'Association des Départements de France a été présenté aux organisations syndicales le 16 mars 2010 et doit être prochainement au conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Président, ce projet est pour nous inacceptable sur plusieurs aspects :

Tout d'abord le recours à une commission nationale de classement pour accéder à la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale et la décision d'intégration revenant systématiquement à la collectivité remet en cause l'intégration de droit prévue dans la loi pendant un délai de deux ans.

D'autre part, l'homologie statutaire pour accéder aux cadres d'emplois et aux échelons doit se faire en prenant en compte le salaire de base et l'ancienneté de l'agent mais aussi en tenant compte des déroulements de carrières. Ceci doit se conformer à la loi et aux principes retenus dans le débat parlementaire mais aussi rappelé par un courrier de Monsieur le Ministre adressé à notre organisation syndicale le 4 mars 2010.

En aucun cas nous ne pourrions accepter un classement à un niveau inférieur à celui que l'agent doit prétendre et que l'indemnité compensatrice prévue dans la loi puisse être utilisée à cet effet.

Vous comprendrez que si on ajoute l'aspect de perte du niveau de pension que va engendrer le double calcul de retraite pour les agents qui opteront pour la fonction publique territoriale, ce sont autant de freins à l'intégration des OPA dans la Fonction Publique Territoriale.

Les OPA suite à la loi de transfert se trouvent aujourd'hui dans une impasse, coincés entre le MEEDDM qui veut se débarrasser d'eux mais sans mettre les moyens et sans assurer un avenir pour ceux qui resteront dans ses services et les collectivités qui freinent des deux pieds pour transférer les parcs et intégrer les OPA dans de bonnes conditions.

Si à cela on ajoute l'aspect catégoriel 2009 et les engagements ministériels non tenus vous comprendrez que la situation est explosive chez les OPA

Les mobilisations du 21 janvier dans la fonction publique et celle du 23 mars en interprofessionnel ont donné le coup d'envoi des mobilisations de l'année 2010. Dans le même temps des mobilisations se sont succédées au sein du ministère dans les établissements publics du secteur environnement notamment pour la reconnaissance des missions et des moyens pour les assurer.

Dans les DIR, les actions se sont enchaînées contre la casse des services et pour de bonnes conditions de travail. Un mouvement de grève a eu lieu du 23 au 26 février à la DGAC contre les fusions de prestataires de contrôle Le secteur Mer a été en grève le 23 février contre le démantèlement de l'administration maritime et de ses missions de service public.

Concernant les services de la police portuaire et le désengagement de l'Etat, la CGT dénonce l'approche affichée par le gouvernement qui s'inscrit dans la logique de réduction des services prônée par la RGPP. En accord avec les engagements du Grenelle de la Mer, il est impérieux de maintenir et renforcer les missions de service public dans les ports. Comme nous vous l'avons fait savoir par courrier en date du 03 février 2010, nous sommes opposés au transfert des missions de l'Autorité investie de pouvoir de police portuaire des ports décentralisés vers les collectivités territoriales ou leurs groupements et nous nous opposerons à toute suppression de postes d'officier de port et d'officier de port adjoint.

Au travers de tous ces mouvements, les revendications des agents ont toutes les raisons d'être affirmées, prenez-les en compte Monsieur le Président.

Le dossier des retraites appelle aussi un tout autre niveau de débat, qui délaisse les provocations formulées par les Ministres au Sénat, en particulier à l'égard des fonctionnaires.

On est à peine surpris de constater que se sont de nouvelles mesures de régression qui sont à l'ordre du jour. Pour la CGT, rappelons qu'il ne saurait être question de remettre en cause le départ en retraite à 60 ans. Dans les dispositions évoquées, voici également que ressurgit la remise en cause du code des pensions et le calcul sur les six derniers mois. Rompre avec ce principe, ce serait programmer une baisse vertigineuse des pensions des fonctionnaires. Pour la CGT, c'est clair, ce n'est pas négociable.

La CGT rappelle que la question du financement de la protection sociale, dont les retraites, appelle une politique de l'emploi et des salaires d'une toute autre dimension que les mesurètes relatives à l'emploi des séniors avec des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariées de 50 à 60 ans, comme celui des salariés de moins de 30 ans.

Merci de votre attention.

Après les interventions liminaires de FO, CFDT, UNSA, Jean-Paul ARMANGAU de l'USAC-CGT à fait la déclaration suivante :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous alerter, et au-delà de cette instance à alerter Monsieur le Ministre, sur la gestion du dossier de réorganisation du contrôle aérien au dessus de la partie la plus survolée d'Europe, soit l'espace dénommé Fabec au dessus des territoires français, allemand, suisse et des trois pays du Benelux.

Sans revenir trop longuement sur l'historique, rappelons que deux grèves, fortement suivies à la DGAC, ont démontré que les personnels sont fermement opposés à la logique de fusion des prestataires de contrôle aérien telle que prônée par le secrétariat d'Etat aux Transports et soutenue par des organisations syndicales représentant moins de 20% des personnels.

L'intersyndicale SNICAC-CGC, USAC-CGT, SNPACM-FO, SNNA-FO, UNSA-IESSA, représentant une majorité de personnels de la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC), propose une autre démarche, permettant de satisfaire aux critères des règlements européens Ciel unique : c'est la démarche coopérative, étudiée et validée par les prestataires de navigation aérienne du Fabec.

Les personnels soutiennent massivement la démarche de l'intersyndicale car la gestion coopérative du bloc d'espace aérien considéré permet de construire un espace intégré de coopérations entre les services de navigation aérienne au sein du Fabec. Cet espace sera intégré car la coopération reposera sur un processus décisionnel commun et une vision internationale de la gestion des services, particulièrement en termes opérationnels et financiers. Il sera basé sur des coopérations renforcées permettant la pérennisation de chaque opérateur national et évitant ainsi de rentrer dans une logique concurrentielle et de fusion de services aux conséquences sociales lourdes, notamment en perte d'emplois. Enfin, le modèle coopératif proposé est un modèle ouvert aux évolutions.

La nomination de Gilles Savary, ancien vice-président de la Commission Transports du Parlement européen, à la tête d'une mission de concertation fait suite aux deux grèves de janvier et février à la DGAC. Il aura donc fallu deux grèves pour que le dialogue puisse reprendre et que l'on puisse espérer une sortie du conflit. L'USAC-CGT et l'intersyndicale ont donné une chance à ce dialogue et travaillent sans relâche à donner du contenu à cette concertation. L'état d'esprit dans lequel nous travaillons est celui d'aboutir à une vision consensuelle du modèle à bâtir.

Alors qu'une pause pouvait être espérée dans les relations conflictuelles à la DGAC, le DG a répondu, dès la reprise du dialogue, par une attaque contre le droit de grève et des contrôles de présence dans les services opérationnels, notamment ceux qui ont connu les meilleurs pourcentages de grévistes. On retrouve là les mêmes méthodes qui ont détérioré les relations sociales en Région parisienne il y a deux ans. Le DGAC met délibérément de l'huile sur un feu non encore éteint et met en péril la reprise d'un dialogue apaisé.

De plus, en privilégiant le dialogue avec deux syndicats minoritaires, en écartant l'intersyndicale et le premier syndicat de la DGAC - l'USAC-CGT, en tentant de débaucher certains syndicats de l'intersyndicale... le DGAC tente de pitoyables manœuvres de division des personnels.

Enfin, c'est dans ce contexte pour le moins tendu que le DGAC veut coûte que coûte poursuivre les discussions d'un protocole social auxquelles ne participent qu'une minorité des représentants des personnels : comment espère-t-il ainsi arriver à un accord majoritaire ? Quelle légitimité pourrait avoir ce protocole ?

A l'issue des conflits de cet hiver, nous ne pouvons donc que constater que le dialogue social est mort à la DGAC. Or, la réussite du projet FABEC nécessite l'adhésion pleine et entière des personnels de la DGAC.

C'est pourquoi nous demandons au Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer d'intervenir afin :

- Que la création du Fabec repose sur une méthode pragmatique et consensuelle.
- De sortir du dogme du prestataire unique, ce qui permettra une issue positive du dossier.
- Que la solution qui sera mise en œuvre permette une évolution qui ne soit pas synonyme de disparition de la DSNA et de démantèlement de la DGAC.
- Que le dialogue social à la DGAC respecte la représentativité des syndicats.
- Que cessent les atteintes au droit de grève et les mesures vexatoires nuisibles à la reprise d'un dialogue social ouvert et constructif.

En conclusion :

- La mise en place du Fabec est un enjeu majeur pour la DGAC. Elle ne pourra se faire contre l'avis des personnels qui se sont largement exprimés contre une fusion des services de contrôle au sein d'un prestataire unique. Les propositions de l'intersyndicale sont de nature à créer le consensus et donc de permettre une reprise du dialogue et du travail.
- Les partisans d'une solution plus radicale basée sur une fusion en un prestataire unique pour le Fabec se trompent à la fois sur la finalité (le but des règlements Ciel unique n'est pas de créer des mastodontes institutionnels mais bien d'améliorer le service rendu) et sur la méthode, le passage en force sur un tel sujet ne peut que conduire à un phénomène de rejet.
- Le monde de la navigation aérienne, en charge en premier lieu de la sécurité des passagers et des populations survolées, n'a pas besoin d'une révolution mais plutôt d'une constante évolution. C'est ce que proposent l'USAC-CGT, premier syndicat de la DGAC et l'intersyndicale majoritaire. Nous demandons à ce que ce travail puisse se faire dans la sérénité, la confiance mutuelle et sans pression sur les personnels.
- Les personnels ont déjà montré leur détermination sur ce dossier. Ils sont motivés par la mission de concertation. Ils ne sont disposés en aucune façon à voir leur droit de grève amputé et à être déconsidérés par leur direction. Ils sauront réagir très rapidement en cas de passage à l'acte suite aux menaces sur le droit de grève. Ils suivent les débats en cours en restant déterminés à faire valoir leurs propositions si elles n'étaient pas prises en compte dans la concertation qui débute.

Nous sommes prêts à nous entretenir de tout cela directement avec M. le Ministre.

Merci Monsieur le Président.

Point 2 : Projet d'arrêté portant création d'un service à compétence nationale à caractère interministériel dénommé : « Centre interministériel de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) ».

La CGT désapprouve la création d'un service à compétence nationale (encore 1), l'absence de bilan avant et après, la réorganisation permanente de l'Administration Centrale, le traitement particulier des catégories A et le risque à terme d'externalisation et de privatisation. Nous insistons sur la nécessité du maintien d'un dialogue social, aussi bien concernant le corps des IPEF que le SCN et ses agents.

L'administration répond que suite à la fusion des corps IPC et IGREF dans le nouveau corps des IPEF en septembre 2009, le MEEDDM et le MAP ont décidé de créer un service à compétence nationale pour la gestion de ce nouveau corps de 3800 agents dont 1800 sont dans les services des 2 ministères. Ce SCN assurera, outre les missions habituelles des actuels services de gestion, la paye des 1800 agents des 2 ministères. Au cours de l'année 2010, ce SCN s'installera au MAAP, rue de Varennes avec les 4 agents du MEEDDM, qui ont en charge la gestion des IPEF du MEEDDM ; 1 agent est à recruter pour la fonction paye. Le système informatique de gestion et de paye sera celui du MAAP.

Vote : Pas de vote car c'est un point d'information.

Point 3 : Projet de décret portant organisation administrative et financière de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM).

La CGT fait observer que depuis la création de l'Etablissement public administratif en 2008, il y a un réel problème de fonctionnement et de gouvernance de l'établissement du fait de la non création d'un Conseil d'administration.

Aussi, pour la CGT, il y a nécessité d'avoir un Conseil d'administration afin que l'établissement puisse fonctionner normalement.

Vote :

Pour : Administration, UNSA ; Contre : CFDT ; Abstention : CGT ; NPPV : FO

Point 4 : Projet de décret relatif à la création de l'école nationale supérieure maritime (ENSM)

Après plusieurs échanges entre l'administration et les syndicats, le Secrétaire général retire ce point de l'ordre du jour convenant qu'il n'y a pas eu de débat avec les syndicats en amont. Il demande à la Direction des affaires maritimes d'engager une réelle négociation avec les syndicats sur ce dossier.

Il y aura un CTPM le 15 avril prochain uniquement sur ce point.

Point 5 : Projet d'arrêté relatif à l'entretien professionnel-campagne 2009

Déclaration de la CGT :

Cela fait plusieurs CTPM et groupe d'échanges que la CGT dénonce la mise en place de l'entretien professionnel qui à notre sens n'a pas été discuté comme il le fallait.

Aucune revendication de la CGT ne semble avoir été entendue.

Lors du dernier groupe d'échanges nous avons remarqué que le bilan 2008 de l'entretien professionnel s'appuie sur 52 réponses aux questionnaires, on peut s'interroger sur la manière dont s'est réalisé l'entretien professionnel dans les autres services du MEEDDM.

Nous avons besoin d'un bilan complet.

La CGT vous l'a dit à maintes reprises qu'elle est opposée à l'actualisation et la rédaction des fiches de postes au cours de l'entretien professionnel. L'agent au travers de l'entretien passe un contrat et sa fiche de poste est remise en cause à chaque entretien.

Pour la CGT, c'est INACCEPTABLE.

Que veut dire l'homogénéité des comptes rendus qui doivent être assurés par les chefs de service?

La formation assurée par le CVRH doit être une formation adaptée, pour que le supérieur hiérarchique procède à l'entretien professionnel dans des conditions optimales.

La CGT tient à vous faire remarquer que certains services mettent déjà en place les entretiens professionnels 2009, alors que l'arrêté n'est pas pris et nous sommes toujours en discussion sur le sujet.

Nos amendements présentés lors des réunions sur l'instruction et le guide de l'entretien professionnel sont toujours d'actualité, et nous réaffirmons notre opposition à l'évaluation, qui fait partie d'un dispositif de gestion de type « entreprise privée ».

Quand commençons-nous à travailler sur le dossier évaluation et sur les incidences sur la rémunération des agents.

La CGT rappelle que la pétition intersyndicale à recueilli plus de 4 000 signatures, et que l'intersyndicale a demandé une audience avec le secrétaire général du MEEDDM pour lui remettre la pétition.

Vote :

Pour : Administration ; Contre : CGT, FO, UNSA ; Abstention : CFDT

Points 6 et 7 : Projets d'arrêtés relatifs à la tenue des agents techniques et techniciens de l'environnement et des agents contractuels de l'ONEMA, de l'ONCFS et des Parcs nationaux

Les deux textes sur la tenue officielle des ATE et TE et contractuels missions de police ont été adoptés par le CTPM le 25 mars. La CGT (Isabelle Guillaume en expert) après un rappel du mouvement social des agents, a fait des remarques sur les conditions de défaillance du marché commande centralisé et rappelé l'urgence de fournir aux agents des vêtements de travail de qualité. Réponse : pour 2010 les DG des établissements pourront acheter directement auprès des fournisseurs, il y a eu défaillance et il y a urgence pour les agents et leurs conditions de travail...

Vote :

Pour : Administration, CGT, CFDT, UNSA ; Contre : FO

Commentaire du SNOA-CGT :

Ce CTPM fut l'occasion pour le SNOA de lire la déclaration préalable dont vous trouverez ci-joint le contenu.

Dans cette déclaration, une large partie concernait les OPA dans laquelle nous dénonçons les conditions de transfert désastreuses pour les OPA et notre refus du projet de décret d'intégration qui va être soumis pour avis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Ce projet en faisant référence à toute décision préalable de la collectivité et en barrant l'accession à la catégorie A pour les OPA remet en cause purement et simplement l'accession de droit des OPA pendant une période de deux ans et est synonyme de blocage de carrière pour toutes les catégories.

Le Ministère met une barrière pour l'accèsion à la catégorie A

En réponse à notre intervention, le Secrétaire général LALLEMENT affiche clairement que l'accèsion à la catégorie A pour les OPA constitue une inégalité de traitement pour les fonctionnaires et à ce titre paraît inconcevable. Il ajoute à cela que les collectivités s'y opposent et dans ce sens que le projet de décret a été rédigé.

Le contexte est difficile, le Secrétaire Général renvoie la responsabilité vers les Départements

Sur le contexte de transfert, il souhaite que les parcs continuent d'exister et ne soient pas démantelés mais il dénonce l'abandon de transferts globaux et renvoie la responsabilité vers collectivités tout en reconnaissant que le contexte est particulièrement défavorable.

Des propos inacceptables !

Ne pouvant laisser passer de tels propos, le SNOPA met en avant la situation dans la quelle se trouvent les OPA tant en matière de maintien de leur outil de travail que sur l'aspect statutaire et déroulement de carrière. Le projet de décret d'intégration place les OPA dans une impasse qui auront de véritables handicaps pour opter et seront obligés de rester en mise à disposition synonyme de blocage de carrière.

Nous interpellons le Ministère sur l'avenir des OPA dans ses propres services et demandons qu'un travail soit fait sur le sujet comme s'y été engagé le Directeur de cabinet du Ministre le 26 novembre 2009

D'une manière très solennelle, le SNOPA s'adresse aux représentants du Ministère pour leur dire que les OPA feront tout pour se sortir de cette impasse.

Camarades, l'heure est à la riposte !!!

Une telle provocation, une volonté affichée de se débarrasser de nous, le non respect de la loi et des débats parlementaires ne sont pas acceptables !

Plus que jamais il faut que nous soyons unis et solidaires car nous sommes tous concernés !

Tous les OPA dans l'action, les parcs transférés, non transférés, les services spécialisés,

Notre avenir est en jeu !